



## Parking payant non privatif

-----  
Par Didier94100

Bonjour,

J'habite une résidence où actuellement il y a des travaux de rénovation des extérieurs (parking, espace verts et fermeture de celle-ci).

Suite à ces travaux il nous a été signalé que nos places de parking n'étaient plus privées et que nous pouvions nous garer où il y a de la place.

Le problème c'est que la résidence est ouverte et que n'importe qui, locataires qui ne paient pas la redevance, visiteurs voire personnes étrangères à la résidence comme les voisins peuvent se garer sur les parkings.

Ma demande est la suivante : peut on continuer à me facturer mes parkings alors que je ne suis pas sûr de pouvoir me garer à l'intérieur de la résidence (surtout le W.E.) que je n'ai plus de place attribuée et que la résidence est ouverte ?

A noter que cela fait 23 ans que je paie deux places privées alors que cette résidence a été toujours ouverte.

Merci pour vos réponses

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité. <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50